

COMPTE RENDU

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RÈGLES D'ENCADREMENT DU LOBBYISME

Réunion tenue le
11 décembre 2017
de 13 h 30 à 16 h 25

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau - salle RC-09

Québec

PARTICIPANTS

Membres représentant des lobbyistes

- M. Jonathan Gagnon, lobbyiste-conseil (TACT intelligence), représentant de l'Association québécoise des lobbyistes (AQL) en remplacement de M. Michel Binette
- M^{me} Hélène Lauzon, présidente, Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)
- M. Alain Lemieux, président, cabinet Affaires gouvernementales et publiques

Membres représentant des titulaires de charges publiques

- M^{me} Anne-Marie Beaudoin, secrétaire générale, Autorité des marchés financiers (AMF)
- M^{me} Nathalie Dion, directrice de l'observation des règles contractuelles, ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification
- M. Jean Matte, directeur général, Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
- M. Patrick Savard, directeur général, Ville de Longueuil
- M. Denis Thiffault, coordonnateur gouvernemental en éthique, fonction publique québécoise

Membres experts

- M. Denis Coulombe, ancien secrétaire général du Commissaire au lobbyisme du Québec et membre fondateur de l'Institut de la confiance dans les organisations
- M. Pierre B. Meunier, associé et conseiller stratégique, cabinet Fasken Martineau, coauteur de l'ouvrage *Le lobbyisme au Canada*

Membre représentant des citoyens

- M^{me} Katéri Lalancette, stagiaire de la cohorte 2015-2016 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et conseillère à la direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole à l'Assemblée nationale

Membre représentant le Commissaire au lobbyisme du Québec

- M. Jean-François Routhier, commissaire au lobbyisme

Membre représentant la Conservatrice du registre des lobbyistes

- M^{me} Céline Héту, conservatrice du registre des lobbyistes par intérim

Invité spécial

- M. François Duranleau, conseiller à l'ÉNAP, accompagne le CLQ dans sa démarche de planification stratégique. Modérateur dans le cadre de la réunion du 11 décembre

Observateurs du CLQ

- M. Jean Dussault, adjoint au commissaire, secrétaire général et directeur des affaires institutionnelles
- M^{me} Émilie Giguère, directrice des communications, de la formation et des relations avec les clientèles
- M. Richard Guay, directeur de la vérification et des enquêtes
- M. Jean-Sébastien Coutu, avocat, Direction des affaires institutionnelles

Observateurs de la conservatrice du registre des lobbyistes

- M^{me} Isabelle Gasse, avocate, Affaires juridiques, Direction des registres et de la certification
- M^{me} Élisabeth Geoffroy, directrice des services de mission, Direction des registres et de la certification

MEMBRES ABSENTS

- M. Pierre Hamel, directeur, affaires juridiques et gouvernementales, Association de la construction du Québec (ACQ)
- M^{me} Martine Hébert, vice-présidente principale et porte-parole nationale, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
- M. Michel Binette, président, Association québécoise des lobbyistes (AQL)
- Un membre à déterminer représentant l'Alliance des Cabinets de relations publiques du Québec (ACRPQ) en remplacement de M. David Veillette

RUBRIQUES A L'ORDRE DU JOUR

1

MOT DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME ET PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

MOT DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME	<p>Le commissaire au lobbyisme se présente aux membres du comité consultatif, leur souhaite la bienvenue et les remercie de bien vouloir apporter leur contribution à son mécanisme de consultation. Il expose sommairement les objectifs de la rencontre de la journée dont le sujet principal est le plan stratégique 2018-2022 de l'institution. L'équipe du Commissaire au lobbyisme du Québec (CLQ) a entamé une réflexion sur sa mission, son offre de service, de même que sur les risques, les priorités et les enjeux pour les prochaines années et souhaite entendre les membres sur ces sujets au regard de la fonction qu'ils occupent, de leur environnement de travail et de leur expérience.</p> <p>Cette consultation auprès des parties prenantes à la mission du CLQ permettra d'analyser, de questionner, de préciser et de valider certaines hypothèses de travail développées par l'équipe du CLQ à partir de constats et d'objectifs externes et internes. Il s'agira aussi d'obtenir le point de vue des membres du comité sur les principaux enjeux, risques, vulnérabilités et opportunités du CLQ pour les quatre prochaines années. Enfin, il s'agira d'offrir au CLQ une perspective « utilisateur », « citoyen » ou « observateur » dans la définition de ses objectifs de succès et des éléments pour les mesurer. À cet égard, le commissaire revient sur l'à propos de deux énoncés qui l'ont particulièrement interpellé lors de sa participation récente à la Conférence annuelle du Council on Governmental Ethics Laws (COGEL), une organisation professionnelle qui s'intéresse entre autres à l'éthique gouvernementale et à l'encadrement du lobbyisme. Les énoncés, ainsi formulés : « <i>Define success, and then find a way to measure it.</i> » et « <i>User Focused Design</i> », traduisent bien l'esprit dans lequel le commissaire et les membres de son équipe se projettent pour élaborer les priorités des prochaines années.</p>
PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS	À la demande du commissaire, chaque participant à la réunion se présente et explique brièvement son cheminement et ses attentes par rapport au comité et aux règles d'encadrement du lobbyisme.

2

POINTS D'INFORMATION DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

RÉVISION DE LA LOI : ÉTAT DE SITUATION	À titre informatif et pour le bénéfice des membres, le commissaire au lobbyisme mentionne qu'il maintiendra les efforts afin que la Loi soit révisée et que les outils d'encadrement des activités de lobbyisme évoluent. À cet égard, il signale que le registre des lobbyistes doit être une priorité, tout comme l'allongement du délai de prescription recommandé par la Commission Charbonneau et l'introduction de sanctions pécuniaires administratives. Il indique ne pas avoir encore rencontré la ministre responsable de l'application de la Loi afin de lui présenter ses priorités.
-------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

<p>PAR M. FRANÇOIS DURANLEAU CONSEILLER À L'ÉNAP - ACCOMPAGNE LE CLQ DANS SA DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE</p>	<p>M. Duranleau présente brièvement certains éléments de contexte d'une planification stratégique : la Loi sur l'administration publique, le fait de prendre des engagements prioritaires sur des résultats à atteindre, la reddition de compte publique, etc. Il est indiqué que le CLQ adhère aux engagements gouvernementaux à cet égard bien qu'il ne soit pas assujéti à la Loi sur l'administration publique. M. Duranleau rappelle que la planification stratégique est un processus de développement de stratégies pour réaliser des objectifs fixés dans le temps qui s'appuient sur les ressources disponibles. Un plan stratégique permet à une organisation :</p> <ul style="list-style-type: none">• de prendre des engagements auprès de la population en ce qui concerne la valeur publique de sa mission, de ses activités et de la performance qu'elle compte atteindre;• de suivre l'évolution des résultats obtenus par rapport à ses engagements et d'orienter sa gestion en conséquence;• d'établir une base sur laquelle une reddition de comptes publique pourra être effectuée auprès des parlementaires et des citoyens. <p>M. Duranleau termine sa présentation en évoquant les principaux éléments d'un plan stratégique :</p> <ol style="list-style-type: none">1° Une description de la mission du ministère ou de l'organisme;2° Le contexte dans lequel évolue le ministère ou l'organisme et les principaux enjeux auxquels il fait face;3° Les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention retenus;4° Les résultats visés au terme de la période couverte par le plan;5° Les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4

PRÉSENTATION DE LA MISSION, DE LA VISION ET DES ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LE CLQ

<p>PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUTHIER, COMMISSAIRE AU LOBBYISME</p>	<p>Le commissaire au lobbying présente d'abord l'état de la réflexion des membres du CLQ à l'aide d'un document synthèse. Sur ce document, on retrouve un énoncé de mission, une vision, des valeurs devant guider le CLQ dans l'exercice de ses actions, des enjeux et des orientations stratégiques pour les quatre prochaines années.</p> <p>Après avoir présenté brièvement la mission, la vision et les valeurs proposées par le commissaire et son équipe, le commissaire donne des éléments permettant de</p>
--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>contextualiser les trois enjeux du plan stratégique 2018-2022.</p> <p>À l'enjeu 1, il est beaucoup question de la présence du CLQ dans l'espace public en utilisant tous les outils nécessaires (site Web, médias sociaux, relations médias, etc.) et du fait de développer, auprès du public, un sentiment positif à l'égard du CLQ. Lorsqu'un mandat est confié au CLQ, le public doit être rassuré, il doit avoir la conviction que le dossier est entre bonnes mains.</p> <p>L'enjeu 1 vise par ailleurs à développer une meilleure compréhension et synergie avec les lobbyistes et les titulaires de charges publiques pour les soutenir dans leurs démarches, que ce soit pour qu'ils se conforment à la Loi ou pour qu'ils voient à son respect. Dans cet enjeu, il est aussi prévu d'impliquer le public dans le développement d'une culture de la transparence.</p> <p>À l'enjeu 2, il s'agit de déployer l'ensemble des pouvoirs d'intervention du CLQ et de cibler davantage ses interventions pour obtenir un effet le plus positif possible. Il est par ailleurs évoqué de maintenir les efforts pour soutenir l'évolution des règles. À cet égard, certaines priorités législatives sont évoquées : refonte du registre, délai de prescription et sanctions administratives pécuniaires. À moyen terme, le commissaire évoque qu'il faut repenser la Loi en fonction des besoins des utilisateurs : le public, les lobbyistes et les titulaires de charges publiques et obtenir les pouvoirs les mieux adaptés à cette fin.</p> <p>À l'enjeu 3, il est question de donner les bons outils aux membres du personnel du CLQ pour accomplir efficacement la mission de l'institution. Il faut assurer une gestion optimale, tout en maintenant la mobilisation du personnel et l'innovation comme facteur de développement.</p> <p>Le commissaire termine cette présentation en rappelant que les trois enjeux sont complémentaires.</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5

DISCUSSION SUR L'OFFRE DE SERVICE DU CLQ AINSI QUE SUR LES PRIORITES ET LES ENJEUX DES PROCHAINES ANNEES

DISCUSSION	<p>Il est proposé d'accorder cinq minutes par membre sur les enjeux et les orientations du plan pour la discussion avant la pause et de tenir un échange plus ouvert sur tous les points présentés dans l'ébauche du plan stratégique après la pause. Les membres du comité acceptent cette façon de procéder.</p>
COMPTE RENDU PAR SUJET	<p>Les membres font ainsi part, à tour de rôle, de leurs observations concernant les différents thèmes abordés, soit la vision et la mission de l'organisation, les valeurs, les enjeux ainsi que sur les différentes orientations proposées. Parmi les commentaires formulés, les membres soulignent les éléments et questionnements suivants concernant chacun des thèmes.</p> <p>La durée du plan et les forces, faiblesses, opportunités et menaces</p> <p>La durée de quatre ans prévue pour la planification stratégique est questionnée. Un membre souligne la nécessité de bien connaître les forces, faiblesses, opportunités et menaces du CLQ</p>

afin de pouvoir bien apprécier les orientations proposées.

La mission

L'énoncé de mission soulève certaines questions quant à la nature de la surveillance et du contrôle que le CLQ souhaite exercer, notamment en considérant que le CLQ doit avoir une mission de formation et d'information.

La vision

Concernant la vision, certains membres rappellent la nécessité d'être concis et clair dans son énoncé. Ils se questionnent sur la portée de certaines expressions contenues dans la vision présentée, notamment la question de la reconnaissance.

Un membre fait aussi remarquer que l'énoncé de vision proposé serait davantage orienté vers l'externe et devrait possiblement être recentré sur l'organisation.

Les valeurs

Les membres discutent de l'énoncé de valeurs proposé, sopesant les différents concepts comme l'innovation, la crédibilité et le respect. Ils questionnent aussi le nombre de valeurs proposées. Il est mentionné que l'innovation, si elle est retenue comme valeur, devrait être reflétée dans la forme et le contenu même du plan stratégique.

L'enjeu 1

Relativement à l'enjeu 1 présenté, les membres formulent divers commentaires, questions et préoccupations. Ils rappellent l'importance de la présomption d'innocence et de s'assurer, pour toutes les personnes assujetties à la Loi, d'un traitement équitable dans l'espace public. Certains énoncent que l'objectif du Commissaire au lobbyisme d'être davantage présent dans l'espace public pourra créer des opportunités pour faire connaître davantage l'organisation et les règles d'encadrement, mais que cela comporte aussi certains risques qu'il faut évaluer.

Certains membres recommandent de rappeler, dans son plan stratégique, que le CLQ est mandataire de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et qu'il est indépendant de l'appareil gouvernemental. Au même effet, ils soutiennent que l'ANQ devrait porter un intérêt particulier au rôle du CLQ et que le gouvernement devrait prendre des mesures pour favoriser l'application de la Loi.

Certains membres s'expriment aussi sur la nécessité de rappeler l'utilité et la légitimité du lobbyisme dans une société démocratique, afin de faire ressortir ces éléments dans l'espace public. Ils affirment que le CLQ gagnerait à avoir une stratégie de communication plus établie relativement à la légitimité du lobbyisme. D'autres expriment l'utilité de dénoncer publiquement les personnes qui contreviennent à la Loi de façon à susciter un plus grand respect des règles.

Plusieurs soutiennent par ailleurs qu'il demeure essentiel de bien outiller et supporter les titulaires de charges publiques, notamment en étant davantage proactif dans le contexte de l'élaboration de documents administratifs, tels que les politiques de gestion contractuelle.

Certains rappellent que le CLQ a des moyens limités et qu'il devra établir des priorités de surveillance des lobbyistes et de communication publique. Il est

mentionné que le milieu municipal a davantage besoin d'être informé, malgré les bénéfices de la tournée des régions du commissaire au lobbying.

L'enjeu 2

À l'enjeu 2, il est question d'optimiser la composition et l'utilisation des pouvoirs et des outils dont l'organisation dispose.

Il est indiqué que la simplification et le traitement équitable devraient être des principes porteurs des actions du CLQ. Il est précisé qu'une harmonisation devrait être effectuée entre les avis du conservateur et les avis du CLQ.

Certains rappellent l'importance de moderniser le registre des lobbyistes et d'harmoniser les avis du conservateur et du CLQ. La nécessité de s'assurer que le CLQ est en mesure d'exercer les pouvoirs qui lui sont confiés est également soulevée.

L'enjeu 3

Un membre rappelle l'importance pour le CLQ de s'adapter aux nouvelles tendances et d'avoir une préoccupation pour la performance organisationnelle, considérant les ressources limitées dans toutes les organisations.

Pour un membre, l'enjeu 3 apparaît prépondérant considérant les trois orientations qui y sont rattachées. Il est proposé d'équilibrer cet enjeu au regard des deux autres enjeux.

PAUSE

Un membre fait remarquer que les communications du CLQ depuis 2002 ont porté principalement sur ce que sont les communications d'influence, les obligations des lobbyistes et le rôle des titulaires de charges publiques. Il indique que cela semble avoir porté fruit, car les titulaires de charges publiques semblent jouer un rôle accru. Il énonce que présenter une image plus positive des lobbyistes serait bénéfique. Pour ce membre, l'attitude des titulaires de charges publiques est déterminante pour atteindre les objectifs de la Loi.

Un membre évoque que, certaines personnes ou organisations continuent de chercher des motifs de ne pas s'inscrire. Considérant le faible coût de porter au registre ses activités de lobbying, il faut, de l'avis de ce membre, s'interroger sur la faiblesse des pénalités et créer des incitatifs à s'inscrire. Il est par ailleurs mentionné que lorsqu'un lobbyiste est reconnu avoir une infraction à la Loi, cela peut être dommageable à sa réputation.

À un membre qui le questionne sur les motifs qui freinent l'inscription au registre, le commissaire mentionne que des lobbyistes ou entreprises clientes souhaitent parfois garder confidentielles certaines informations, notamment en raison de la concurrence. Malgré cela, il considère que cela ne justifie pas un refus de s'inscrire au registre étant donné les ordonnances de confidentialité qui peuvent être accordées.

Des membres échangent sur le fait que la culture établie dans certains champs d'expertise peut influencer sur la volonté de certains lobbyistes de s'inscrire.

Un membre tient à souligner le travail de Pierre B. Meunier pour donner les lettres de noblesse à la Loi. Il ajoute que le développement de la confiance des citoyens dans

<p>ÉCHANGE OUVERT SUR TOUS POINTS PRÉSENTÉS DANS L'ÉBAUCHE DU PLAN STRATÉGIQUE</p>	<p>les institutions est un enjeu majeur.</p>
	<p>Un membre ajoute qu'il serait bien d'offrir davantage d'outils aux titulaires de charges publiques pour les aider à appliquer la Loi. Un autre affirme que les titulaires de charges publiques demandent de plus en plus souvent aux lobbyistes de s'inscrire.</p>
	<p>Le commissaire fait état de l'enjeu soulevé par « l'étiquette » péjorative souvent accolée aux lobbyistes et qui entraîne le refus de certains organismes de s'inscrire. Il mentionne que la révision de la Loi devra tenir compte de cette réalité.</p>
	<p>Le commissaire précise que d'autres éléments de réflexion devront être pris en compte lors de la révision de la Loi afin, notamment, que le fardeau de la respecter repose autant sur les entreprises impliquées que sur les lobbyistes.</p>
	<p>Un membre mentionne que le CLQ doit être sensible au fait que les communications qu'il émet ont une incidence sur la réputation des lobbyistes et suggère de porter une attention particulière aux lobbyistes déclarés non coupables, afin de ne pas les pénaliser.</p>
	<p>Il est mentionné qu'un travail d'éducation sur la Loi doit être fait par les lobbyistes auprès de leurs clients. Il faut aussi préparer les clients aux appels des journalistes à la suite de la publication d'un mandat.</p>
	<p>Un questionnement se pose sur le marché du lobbyisme au Québec et le pourcentage de la clientèle inscrite au registre des lobbyistes, précisant que l'objectif du plein enregistrement aidera certainement à considérer cette activité comme normale plutôt que marginale.</p> <p>Un membre souligne l'accompagnement adéquat du CLQ lorsqu'il est question pour une entreprise non encore inscrite de déclarer ses activités de lobbyisme. Un autre ajoute que les outils développés doivent être simples, faciles à utiliser, autant pour les lobbyistes que pour les titulaires de charges publiques.</p> <p>Un membre souligne l'importance pour le CLQ que les membres de l'ANQ supportent les personnes désignées.</p> <p>Il est proposé de maintenir la collaboration avec le réseau des répondants en éthique, des leviers importants pour un meilleur respect de la Loi. Un membre ajoute que les répondants en éthique sont souvent désignés comme des ressources-conseils en matière de lobbyisme. Toutefois, il est mentionné qu'il y a un bon taux de roulement au sein de ces répondants et que leur position de responsabilité dans l'organigramme d'un ministère ou organisme peut être un enjeu. Enfin, un membre souligne que le coffre à outils des répondants en éthique en matière de lobbyisme est bien fait et que le travail d'information du CLQ est digne de mention.</p>

6

MOTS DE LA FIN

<p>REMERCIEMENTS</p>	<p>Le commissaire au lobbyisme remercie les membres du comité pour leur</p>
----------------------	-----------------------------------------------------------------------------

	<p>participation active aux discussions et pour la richesse des idées exprimées. Il donne la parole à M. Jean Dussault, adjoint au commissaire, secrétaire général et directeur des affaires institutionnelles pour la présentation des étapes subséquentes de notre démarche de planification stratégique.</p> <p>Le commissaire indique aux membres du comité qu'il est possible que nous leur demandions leurs derniers commentaires lorsque les travaux du plan stratégique seront davantage avancés. Le commissaire invite par ailleurs les membres à lui faire part de suggestions et de commentaires dont l'institution devrait tenir compte dans l'élaboration de son plan de communication.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

<p>PRINTEMPS 2018</p>	<p>Le commissaire au lobbying souhaite réunir à nouveau le comité consultatif au printemps et indique vouloir les consulter minimalement deux fois par année. Il propose une rencontre qui pourrait se tenir vers la fin d'avril ou au début de mai 2018.</p> <p>Les membres du comité n'ont pas de contraintes particulières à cette période et souhaitent qu'on s'entende dès que possible sur le moment.</p>
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------